



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Monsieur le Préfet de la Gironde
Direction Départementale de l'Équipement
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales, Bureau de l'Urbanisme

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

L'association que je préside rassemble plus de la moitié de la population de Pompignac, tant en adhérents directs qu'en sympathisants. 115 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 190 interventions écrites ont été versées au registre de l'enquête publique.

Cependant le commissaire enquêteur ayant consacré l'essentiel de son rapport aux demandes individuelles de modification de constructibilité, minoritaires en nombre, et n'ayant tenu qu'un compte infime des interventions nombreuses s'inquiétant de l'avenir du village et de l'ensemble du projet d'urbanisme, il m'a semblé utile de vous fournir les pièces constituant l'intervention de notre association (106 pages). Une information plus ample pourra ainsi être donnée aux Personnes Publiques Associées avant la réunion suivant l'enquête publique, sur les attentes de la majorité de la population, qui approuve pleinement l'avis défavorable de l'Etat, les réserves du SYSDAU et des autres Personnes Publiques et qui souhaite une refonte complète du projet.

Je vous assure, Monsieur le Préfet, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- Analyse générale du projet de P.L.U.
- Analyse du Rapport de Présentation
- Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Analyse du Règlement
- Analyse du Plan de zonage
- Analyse de la liste des Emplacements Réservés

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
Service Urbanisme Aménagement et Développement
Local, Pôle réglementaire et outils d'urbanisme
Unité planification
Cité administrative, Rue Jules Ferry B P 90
33090 Bordeaux Cedex

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

L'association que je préside rassemble plus de la moitié de la population de Pompignac, tant en adhérents directs qu'en sympathisants. 115 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 190 interventions écrites ont été versées au registre de l'enquête publique.

Cependant le commissaire enquêteur ayant consacré l'essentiel de son rapport aux demandes individuelles de modification de constructibilité, minoritaires en nombre, et n'ayant tenu qu'un compte infime des interventions nombreuses s'inquiétant de l'avenir du village et de l'ensemble du projet d'urbanisme, il m'a semblé utile de vous fournir les pièces constituant l'intervention de notre association (106 pages). Une information plus ample pourra ainsi être donnée aux Personnes Publiques Associées avant la réunion suivant l'enquête publique, sur les attentes de la majorité de la population, qui approuve pleinement l'avis défavorable de l'Etat, les réserves du SYSDAU et des autres Personnes Publiques et qui souhaite une refonte complète du projet.

Je vous assure, Monsieur le Directeur, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- Analyse générale du projet de P.L.U.
- Analyse du Rapport de Présentation
- Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Analyse du Règlement
- Analyse du Plan de zonage
- Analyse de la liste des Emplacements Réservés

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Mme Marie RECALDE
Directrice du SYSDAU

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. arrêté de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

L'association que je préside rassemble plus de la moitié de la population de Pompignac, tant en adhérents directs qu'en sympathisants. 115 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 190 interventions écrites ont été versées au registre de l'enquête publique.

Cependant le commissaire enquêteur ayant consacré l'essentiel de son rapport aux demandes individuelles de modification de constructibilité, minoritaires en nombre, et n'ayant tenu qu'un compte infime des interventions nombreuses s'inquiétant de l'avenir du village et de l'ensemble du projet d'urbanisme, il m'a semblé utile de vous fournir les pièces constituant l'intervention de notre association (106 pages). Une information plus ample pourra ainsi être donnée aux Personnes Publiques Associées avant la réunion suivant l'enquête publique, sur les attentes de la majorité de la population, qui approuve pleinement l'avis défavorable de l'Etat, les réserves du SYSDAU et des autres Personnes Publiques et qui souhaite une refonte complète du projet.

Je vous assure, Madame la Directrice, de mes sentiments respectueux.
Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,

Denis LOPEZ,

Pièces jointes :

- Analyse générale du projet de P.L.U.
- Analyse du Rapport de Présentation
- Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Analyse du Règlement
- Analyse du Plan de zonage
- Analyse de la liste des Emplacements Réservés

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Chambre d'Agriculture de la Gironde,
Monsieur le Directeur Général
Service aménagement

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. arrêté de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

L'association que je préside rassemble plus de la moitié de la population de Pompignac, tant en adhérents directs qu'en sympathisants. 115 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 190 interventions écrites ont été versées au registre de l'enquête publique.

Cependant le commissaire enquêteur ayant consacré l'essentiel de son rapport aux demandes individuelles de modification de constructibilité, minoritaires en nombre, et n'ayant tenu qu'un compte infime des interventions nombreuses s'inquiétant de l'avenir du village et de l'ensemble du projet d'urbanisme, il m'a semblé utile de vous fournir les pièces constituant l'intervention de notre association (106 pages). Une information plus ample pourra ainsi être donnée aux Personnes Publiques Associées avant la réunion suivant l'enquête publique, sur les attentes de la majorité de la population, qui approuve pleinement l'avis défavorable de l'Etat, les réserves de la Chambre d'Agriculture, du SYSDAU et des autres Personnes Publiques et qui souhaite une refonte complète du projet.

Je vous assure, Monsieur le Directeur Général, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ,

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 📠 secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Institut National des Appellations d'Origine
Mme Véronique FOUKS
Chef du service juridique

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

L'association que je préside rassemble plus de la moitié de la population de Pompignac, tant en adhérents directs qu'en sympathisants. 115 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 190 interventions écrites ont été versées au registre de l'enquête publique.

Cependant le commissaire enquêteur ayant consacré l'essentiel de son rapport aux demandes individuelles de modification de constructibilité, minoritaires en nombre, et n'ayant tenu qu'un compte infime des interventions nombreuses s'inquiétant de l'avenir du village et de l'ensemble du projet d'urbanisme, il m'a semblé utile de vous fournir les pièces constituant l'intervention de notre association (106 pages). Une information plus ample pourra ainsi être donnée aux Personnes Publiques Associées avant la réunion suivant l'enquête publique, sur les attentes de la majorité de la population, qui approuve pleinement l'avis défavorable de l'Etat, les réserves de l'INAO, de la Chambre d'Agriculture, du SYSDAU et des autres Personnes Publiques et qui souhaite une refonte complète du projet.

Je vous assure, Madame, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- Analyse générale du projet de P.L.U.
- Analyse du Rapport de Présentation
- Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- Analyse du Règlement
- Analyse du Plan de zonage
- Analyse de la liste des Emplacements Réservés

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Madame Annie GARRISSOU
Présidente de la Communauté de
Communes : les Coteaux bordelais

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

Le projet de P.L.U. de Pompignac est en effet très contesté par la population. Il a reçu l'avis défavorable de l'Etat et de très nombreuses réserves de la part des autres Personnes Publiques Associées (SYSDAU, chambre d'Agriculture, INAO). Les habitants, qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique (190 interventions écrites et 115 interventions directes auprès du commissaire enquêteur), attendent une refonte complète du projet. Je tenais à vous informer de cette situation et des propositions faites pour aboutir aux réaménagements souhaités.

Je vous assure, Madame la Présidente, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 📠 secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Monsieur Philippe GARRIGUES
Maire de Beychac et Caillau

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

Le projet de P.L.U. de Pompignac est en effet très contesté par la population. Il a reçu l'avis défavorable de l'Etat et de très nombreuses réserves de la part des autres Personnes Publiques Associées (SYSDAU, chambre d'Agriculture, INAO...). Les habitants, qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique (190 interventions écrites et 115 interventions directes auprès du commissaire enquêteur), attendent une refonte complète du projet. Je tenais à vous informer de cette situation et des propositions faites pour aboutir aux réaménagements souhaités.

Je vous assure, Monsieur le Maire, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Madame Annie GARRISSOU
Maire de Fargues-Saint-Hilaire

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

Le projet de P.L.U. de Pompignac est en effet très contesté par la population. Il a reçu l'avis défavorable de l'Etat et de très nombreuses réserves de la part des autres Personnes Publiques Associées (SYSDAU, chambre d'Agriculture, INAO). Les habitants, qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique (190 interventions écrites et 115 interventions directes auprès du commissaire enquêteur), attendent une refonte complète du projet. Je tenais à vous informer de cette situation et des propositions faites pour aboutir aux réaménagements souhaités.

Je vous assure, Madame le Maire, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Monsieur Marc AVINEN
Maire de Salleboeuf

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

Le projet de P.L.U. de Pompignac est en effet très contesté par la population. Il a reçu l'avis défavorable de l'Etat et de très nombreuses réserves de la part des autres Personnes Publiques Associées (SYSDAU, chambre d'Agriculture, INAO). Les habitants, qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique (190 interventions écrites et 115 interventions directes auprès du commissaire enquêteur), attendent une refonte complète du projet. Je tenais à vous informer de cette situation et des propositions faites pour aboutir aux réaménagements souhaités.

Je vous assure, Monsieur le Maire, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ,

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>



MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Le président

Pompignac, le 12 novembre 2006

Objet : Plan Local d'Urbanisme de Pompignac

Monsieur Jean-Pierre SOUBIE
Maire de Tresses

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier concernant le P.L.U. « arrêté » de Pompignac. Notre association a en effet soumis, dans le cadre de l'enquête publique, une analyse générale du projet et fait des propositions d'amélioration et de réécriture après un examen critique du « Rapport de Présentation », du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », du « Plan de zonage », du « Règlement » et de la « liste des Emplacements Réservés ».

Le projet de P.L.U. de Pompignac est en effet très contesté par la population. Il a reçu l'avis défavorable de l'Etat et de très nombreuses réserves de la part des autres Personnes Publiques Associées (SYSDAU, chambre d'Agriculture, INAO). Les habitants, qui se sont mobilisés lors de l'enquête publique (190 interventions écrites et 115 interventions directes auprès du commissaire enquêteur), attendent une refonte complète du projet. Je tenais à vous informer de cette situation et des propositions faites pour aboutir aux réaménagements souhaités.

Je vous assure, Monsieur le Maire, de mes sentiments respectueux.

Le président de l'association Mieux Vivre à Pompignac,
Denis LOPEZ

Pièces jointes :

- *Analyse générale du projet de P.L.U.*
- *Analyse du Rapport de Présentation*
- *Analyse du Plan d'Aménagement et de Développement Durable*
- *Analyse du Règlement*
- *Analyse du Plan de zonage*
- *Analyse de la liste des Emplacements Réservés*

MIEUX VIVRE A POMPIGNAC

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 23 JUILLET 2003 (N°1029)

Siège social : 12 chemin de Brondeau, 33370 POMPIGNAC

☎ Sièges : 05 56 72 92 99 ☎ secrétariat : 05 56 72 41 06, courriel : vivreompignac@free.fr. WEB : <http://socrates.free.fr/mvp.htm>